

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Séance du 2 juillet 2026

DATE DE CONVOCATION : 25/06/2026

DATE D’AFFICHAGE : 06/07/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 15

Assistaient à la réunion : Jean-Luc LEFEBVRE, Anne-Sophie MOREAU, Michel DEMEURE, Dominique REMY, Marie-Christine POLLET, Jean-Gabriel DEPINOY, Marianne KERRICH, Hélène BRANGER, Lionel BRIZEMUR, Mickaël MARTEL, Marion BELLEGUEULLE, Brigitte COLLET

Excusés : Alain FOURNIER (donne pouvoir à Jean-Gabriel DEPINOY), Stéphane VITIGE (donne pouvoir à Lionel BRIZEMUR), Isabelle ROBION (donne pouvoir à Jean-Luc LEFEBVRE)

Président de séance :

Secrétaire de séance : Jean-Gabriel DEPINOY

Dans ce Procès-Verbal

1	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL.....	1
2	DELEGATION FINANCE ET ADMINISTRATION.....	1
3	DELEGATION ANIMATION DU VILLAGE.....	3
4	INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES.....	3

1 Compte-rendu du Conseil Municipal

1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 11 JUIN 2026 (POUR AVIS)

Monsieur le Maire sollicite l'avis des conseillers sur ce compte-rendu qui a été adressé peu après la réunion.

Avis : Favorable à l'unanimité

1.2 APPLICATION DES DECISIONS.

Monsieur le Maire informe le conseil que toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité de la préfecture

2 DELEGATION FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (POUR AVIS).

Monsieur le Maire propose au conseil :

- La création à compter du 31 Août 2026 d'un emploi non-permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 15/ 35ème pour renforcer l'équipe d'animation périscolaire suite à l'absence d'un agent en congé à la suite de son congé maternité. Cet emploi non-permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée : allant du 31 Aout 2026 au 02 Octobre 2026.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle.

- La création à compter 1^{er} Aout 2026 d'un emploi non-permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 23h /35eme
Cet emploi non-permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée : allant du 1er aout 2026 au 31 Juillet 2027.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle.

- La création à compter 1^{er} septembre 2026 d'un emploi non-permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 26h/35ème

Cet emploi non-permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée : allant du 1^{er} septembre 2026 au 31 Août 2027.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle.

- La création à compter 1^{er} septembre 2026 d'un emploi non-permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 16/ 35ème

Cet emploi non-permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée : allant du 1^{er} septembre 2026 au 31 Août 2027.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle.

- La création à compter 1^{er} septembre 2026 d'un emploi non-permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 16/ 35ème

Cet emploi non-permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée : allant du 1^{er} septembre 2026 au 31 Août 2027.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle.

- La création à compter 1^{er} septembre 2026 d'un emploi non-permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 16/ 35ème

Cet emploi non-permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée : allant du 1^{er} septembre 2026 au 31 Août 2027.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle.

La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366 du grade de recrutement.

Ce type de contrat peut être conclu pour une durée maximale de douze mois, compte tenu le cas échéant d'un renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur sollicite les élus.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

2.2 CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'AIDE A LA RESTAURATION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (POUR AVIS)

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer 1 emploi dans les conditions ci-après, à compter du 1^{er} Septembre 2026 au 31 Aout 2027

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ces contrats sont des contrats aidés, réservés à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ces contrats s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre de ces contrats d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (France Travail, Cap emploi, Mission locale).

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin de l'autoriser à intervenir à la signature des conventions avec France Travail et des contrats de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois.

Suite à la sollicitation de Mr le Maire, le conseil :

- DECIDE de créer 1 poste d'agent d'aide à la restauration périscolaire à compter du 1 et septembre 2026 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- PRECISE que les contrats d'accompagnement dans l'emploi établis à cet effet seront d'une durée de 12 mois.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 27 heures par semaine.
- INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

2.3 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A L'AGENCE iNORD (POUR AVIS).

Monsieur le Maire propose aux élus de le désigner comme représentant titulaire à l'Agence iNord, et Mr Michel DEMEURE comme son représentant suppléant.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

3 DELEGATION ANIMATION DU VILLAGE

3.1 LES ACTIVITES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Dominique Remy, adjoint en charge de l'Animation du Village, fait un point des activités réalisées depuis le dernier conseil

13 juin : représentation de théâtre (AM : enfants, soir : adultes) et l'harmonie de Bourghelles se produit le soir chez Marie.	26 juin : kermesse des jeunes pousses, vente des produits locaux, auberge espagnole de Wan'1 sports
20 juin : Fête de l'école et kermesse	27 juin : inauguration de l'aire de jeux
23 juin : Repas PevMel	28 juin : Spectacle de ukulélé
	30 juin : Pot de départ de Sophie

Dominique Remy remercie les bénévoles du Repair Café.

3.2 LES ACTIVITES A VENIR

Dominique Remy, adjoint en charge de l'Animation du Village, fait un point des activités proposées jusqu'au prochain conseil avec un focus particulier sur l'inauguration de l'aire de jeux :

13 juillet : Feux d'artifice	5 septembre : forum des associations
28 Août : AG de Wan et 1 sports	

4 INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

4.1 CALENDRIER DE PRESENCE DES ELUS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'il attend un retour concernant leur période de présence sur la commune durant les mois de juillet et août. Il ne manque qu'une réponse.

Fin du conseil à 19h45.

Prochain conseil municipal : jeudi 17 septembre 2026 à 20h